



CC de l'Est Guyanais (Siren : 249730052)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Georges
Arrondissement	Saint-Georges
Département	Guyane
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	05/11/2002
Date d'effet	01/01/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Georges ELFORT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	8 Rue Urbain Goudet
Distribution spéciale	BP 20
Code postal - Ville	97313 Saint-Georges de l'Oyapock
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 689
-----------------------------	-------

Densité moyenne 0,34

Périmètre

Nombre total de communes membres : 4

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
973	Camopi (219733565)	2 154
973	Ouanary (219733144)	253
973	Régina (219733011)	1 716
973	Saint-Georges (219733086)	4 566

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Parcs naturels régionaux
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative
- Activités sanitaires
- Action sociale
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire <i>ou</i> développement politique locale du commerce et des espaces activités commerciales la création de zones d'activités économiques, - le développement des filières agroalimentaires et agrobiologiques avec la création d'un centre de recherches sur les effets des plantes médicinales - la création d'une plate-forme « nouvelles technologies de l'information et de la communication » en partenariat avec les services de l'Etat, les entreprises, les services publics, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et tous les organismes liés au développement économique, - la création d'ateliers-relais.
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- *Dans ledomaine du tourisme , la communauté de communes, à partir des potentialités touristiques existantes, coordonnera les actions d'éveloppement et de promotion en vue de renforcer leur efficacité en partenariat avec toutes les filières existantes et en particulier, avec le comité de tourisme de la Guyane. Elle engagera des actions visant à développer les filières touristique telles que : - tourisme culturel et sportif - accueil à la ferme - sentiers et circuits à thème - actions d'accompagnement à la création d'écomusées. Pour ce faire le communauté de communes contribuera au développement des capacités d'hébergement touristique et à leur mise en réseau. Elle assurera la signalisation et le développement des sentiers de randonnées pédestres et autres. L'ensemble de ces actions en faveur de l'emploi pourront être complétées par des actions de formation et de communication.*

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
Création d'une plate forme "nouvelles technologies de l'information et de la communication"
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)